

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

C.I.A.S DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Mercredi 3 juin 2026

Date de convocation : 21 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 15

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le 3 juin à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais, convoqué par Monsieur le Président s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués en exercice : 15

Présents votants : 14

Pouvoirs : 0

Votes exprimés : 14

Membres élus présents : Mme Brigitte BERNALEAU – M. Michaël CENNI - Mme Estelle COLOMBANI - Mme Nathalie LOCHON - M. Alain MONTION - Mme Valérie GREULT - Mme Caroline LESCOUL.

Membres civils présents : Mme Peggy AGNARD - Mme Marie-Claude BIOGEAU - M. Philippe CHOUPIN - Mme Mauricette EYHERAMONNO - M. Patrick de Cournuaud – Mme Maryse LABADIE - M. Laurent POUZET.

Excusés ou absents : Mme Nathalie POULAIN.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BERNALEAU

M. Le Président accueille Mme Marine GASNIER, Directrice du RPDAD.

Mme GASNIER présente les missions du Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile de la Gironde (RPDAD), détenteur de l'autorisation médico-sociale au nom de l'ensemble de ses membres. En tant que membre du Réseau, le C.I.A.S du Fronsadais bénéficie du label « Service d'Aide à Domicile » attribué par le Conseil Départemental de la Gironde, attestant de l'engagement du C.I.A.S du Fronsadais envers l'accompagnement et le soutien à domicile des personnes dépendantes.

Mme GASNIER développe les apports du Réseau en terme de formation et de communication ; Il est proposé de joindre la présentation au présent procès-verbal.

Suite à la présentation du RPDAD, Madame AGNARD demande s'il est envisagé l'acquisition de véhicules pour le Service d'aide à domicile.

Réponse : le C.I.A.S a répondu à un appel à projet du Département pour 6 véhicules électriques ; l'accord du Conseil départemental sera transmis avant le 30 juin 2026.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Le Président Michaël CENNI demande aux administrateurs du C.I.A.S présents, les candidats à la fonction de secrétaire de séance.

Madame Brigitte BERNALEAU est nommée secrétaire de séance.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 6 mai 2026

Monsieur le Président soumet le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais en date du 6 mai 2026 à l'aval des Administrateurs du C.I.A.S.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Procès-Verbal du Conseil d'administration du C.I.A.S en date du 6 mai 2026.

3/ Election d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU)

Il est nécessaire, pour le vote du Compte Financier Unique (CFU) d'élire un Président de séance autre que l'ordonnateur qui devra se retirer au moment du vote.

Les administrateurs du CIAS sont donc invités à présenter leur candidature puis à élire un président de séance pour le vote du CFU.

M. Patrick DE COURNUAUD est élu Président de séance pour le vote du CFU du budget principal du CIAS DU FRONSADAIS.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Elisent à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Patrick De COURNUAUD en tant que Président de la séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 relatif au Budget principal du CIAS du Fronsadais.**

4/ Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

M. Alain MONTION présente le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du CIAS ; il résume le CFU comme suit :

Partie de l'ordonnateur :

CIAS FRONSADAIS - CIAS DU FRONSADAIS - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	654 217,40	654 217,40
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	352 396,96	352 396,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	689 765,00	689 765,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	348 825,90	348 825,90
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	3 571,06	3 571,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	35 547,60	35 547,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	39 118,66	39 118,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	39 118,66	39 118,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Partie du comptable :

62100 - CIAS DU FRONSADAIS

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	35 547,60		3 571,06		39 118,66
TOTAL I	35 547,60		3 571,06		39 118,66
II - Budgets des services à caractère administratif					
62103-AMD DU CIAS DU FRONSADAIS					
Investissement	113 717,57		11 140,92		124 858,49
Fonctionnement	17 829,24		-12 320,23	102 168,54	107 677,55
Sous-Total	131 546,81		-1 179,31	102 168,54	232 536,04
TOTAL II	131 546,81		-1 179,31	102 168,54	232 536,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	167 094,41		2 391,75	102 168,54	271 654,70

Suite à la présentation du CFU, Michaël CENNI, président du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais quitte la séance et le Président de séance Monsieur Patrick De COURNUAUD fait procéder au vote du CFU de l'exercice 2025.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président, Michaël CENNI étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le conseil d'administration du CIAS du Fronsadais, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Approuve le CFU 2025 relatif au Budget Principal du CIAS du Fronsadais.

5/ Délibération d'affectation du résultat du Budget Principal du CIAS DU FRONSADAIS

M. Alain MONTION présente l'affectation du résultat 2025 du budget principal du CIAS DU FRONSADAIS

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 relative au budget principal du CIAS du Fronsadais comme suit :

Résultat de l'exercice : + 3 571.06 euros

Résultats antérieurs reportés : + 35 547.60 euros

Résultat à affecter et report en fonctionnement : + 39 118.66 euros

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du résultat 2025 relative au Budget Principal du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée en séance.

6/ Vote du Budget supplémentaire du budget principal du CIAS DU FRONSADAIS au titre de l'année 2026

Le budget supplémentaire est une décision modificative permettant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2025 puisque le BP 2026 a été voté sans reprise de résultat. En outre, il permet également d'ajuster les dépenses et/ou les recettes intervenues depuis le vote du budget au titre de l'année 2026.

M. Alain MONTION présente le budget supplémentaire de l'exercice 2026.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses Budget Supplémentaire	0.00 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)	520 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	39 118.66 €
74	Dotations et participations	- 39 118.66 €
Total des recettes Budget Supplémentaire		0.00 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		520 000.00 €

Le Président du C.I.A.S Michaël CENNI fait procéder au vote du budget supplémentaire 2026 du budget principal

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget supplémentaire du CIAS du Fronsadais au titre de l'année 2026 comme présenté en séance.**

7/ Election d'un Président de séance pour le vote du Compte Administratif du Budget annexe AMD

Il est nécessaire, pour le vote du compte administratif relatif au budget annexe AMD d'élire un Président de séance autre que l'ordonnateur qui devra se retirer au moment du vote.

Les administrateurs du CIAS sont donc invités à présenter leur candidature puis à élire un président de séance pour le vote du Compte Administratif 2025 du budget annexe AMD.

M. Patrick De CURNIAUD présente sa candidature de Président de séance pour le vote du Compte Administratif de l'AMD du CIAS du Fronsadais.

M. Patrick DE CURNIAUD est élu Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2025 du budget annexe du CIAS DU FRONSADAIS.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Elisent à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Patrick De CURNIAUD en tant que Président de la séance pour le vote du Compte Administratif 2025 relatif au Budget annexe du CIAS du Fronsadais.**

8/ Vote du Compte de Gestion du Budget 62103 (M22)

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider le Compte de Gestion 2025 du Budget annexe AMD établi par le comptable public qui doit correspondre en tous points au Compte administratif relevant de la responsabilité de Monsieur le Président.

Le Compte de gestion peut se résumer comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

62103 - AMD DU CIAS DU FRONSADAIS

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	115 712,00	1 508 676,00	1 624 388,00
Titres de recette émis (b)	14 793,44	1 483 792,56	1 498 586,00
Réductions de titres (c)	0,00	37 168,60	37 168,60
Recettes nettes (d = b - c)	14 793,44	1 446 623,96	1 461 417,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	115 712,00	1 508 676,00	1 624 388,00
Mandats émis (f)	3 652,52	1 504 162,53	1 507 815,05
Annulations de mandats (g)	0,00	45 218,34	45 218,34
Depenses nettes (h = f - g)	3 652,52	1 458 944,19	1 462 596,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	11 140,92		
(h - d) Déficit		12 320,23	1 179,31

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de gestion 2025 relatif au Budget AMD du CIAS du Fronsadais tel que présenté en séance.

9/ Vote du Compte administratif du Budget annexe AMD

Le Compte Administratif de l'année 2025 du Budget annexe AMD relatif au service d'aide à domicile, est présenté par M. Alain MONTION aux administrateurs du C.I.A.S.

Les administrateurs du CIAS votent le Compte Administratif 2025 de l'AMD au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Section d'exploitation

	Réalisé
011 Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	81 917.54 €
012 Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	1 269 962.45 €
016 Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	107 064.20 €
Total Dépenses d'exploitation	1 458 944.19 €

	Réalisé
017 Groupe 1 Produits de la tarification	912 965.64 €
018 Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	532 767.80 €
019 Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	890.52 €
Total Recettes d'exploitation	1 446 623.96 €

Résultat d'exercice de la section d'exploitation (déficit) : - 12 320.23 €

Section d'investissement :

	Réalisé
14 Provisions réglementées	656.00 €
21 Immobilisations corporelles	2 763.00 €
49 Dépréciation des comptes de tiers	233.52 €
Total Dépenses d'investissement	3 652.52 €

	Réalisé
10 Dotations, fonds divers et réserves	605.31 €
21 Immobilisations corporelles	12 800.00 €
28 Amortissements des immobilisations	1329.42 €
49 Dépréciations des comptes de tiers	58.71 €
Total Recettes d'investissement	14 793.44 €

Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) : 11 140.92 €

Suite à la présentation par M. ALAIN MONTION du Compte Administratif 2025 par chapitre, M. Michaël CENNI, président du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais quitte la séance et **Monsieur Patrick De COURNUAUD Président de séance pour le vote du Compte administratif, fait procéder au vote du Compte administratif 2025 du Budget AMD du CIAS du Fronsadais.**

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.I.A.S :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2025 relatif au Budget annexe AMD du C.I.A.S du Fronsadais.

CONSTATE un résultat d'exercice en déficit en section d'exploitation de **12 320.23 euros** et en excédent en section d'investissement de **11 140.92 euros**.

10/ Délibération d'Affectation du résultat du Budget annexe AMD

Il est proposé aux membres du C.I.A.S de délibérer sur l'affectation du résultat 2025 relative au budget **annexe AMD**.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 relative au budget AMD du CIAS du Fronsadais, proposée ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat d'exercice (A)	Déficit	-12 320.23 €
Reprise d'excédents antérieurs (B)		0
Reprise sur réserve des compensations des déficits au 10686 (C)		12 320.23 €
Résultat à affecter (A+B+C)		0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution (1)	Excédent	11 140.92 €
Reprise résultat antérieur reporté (2)	Excédent	113 717.57 €
Résultat cumulé exercice (1+2)		124 858.49 €

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2025 relative au Budget AMD du C.I.A.S du Fronsadais (62103) , telle que présentée en annexe et en séance.**

11/ Vote du Budget supplémentaire du budget annexe AMD-au titre de l'année 2026

Les administrateurs du C.I.A.S sont invités à voter le budget supplémentaire **du budget annexe AMD** au titre de l'année 2026.

Comme énoncé pour le budget principal, le budget supplémentaire est une décision modificative permettant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2025 puisque le BP 2026 a été voté sans reprise de résultat. De plus, il permet d'ajuster les dépenses et/ou les recettes intervenues depuis le vote du budget annexe 2026.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
011	Dépenses afférentes l'exploitation courante	307.00 €
016	Dépenses afférentes à structure	- 307.00 €
Total des dépenses Budget Supplémentaire		0.00 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		1 390 791.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
002	Résultat reporté de fonctionnement	0.00 €
Total des recettes Budget Supplémentaire		0.00 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		1 390 791.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	74 858.49 €
Total des dépenses Budget Supplémentaire		124 858.49 €
Restes à réaliser 2025		0.00 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		178 687.49 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution reporté	124 858.49 €
Total des recettes Budget Supplémentaire		124 858.49 €
Restes à réaliser 2025		0.00 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		178 687.49 €

Il est proposé aux administrateurs du CIAS du Fronsadais d'adopter le Budget supplémentaire 2026 relatif à l'AMD du CIAS du Fronsadais.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget supplémentaire 2026 de l'AMD du CIAS du Fronsadais comme présenté en annexe et en séance.

12/ Suppression d'un poste, à temps non complet (31h30) suite à un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2026

Le Comité Social Territorial en date du 26 mai 2026 a émis un avis favorable sur la suppression d'un poste liée à un avancement de grade.

Cette suppression de poste concerne un temps non complet (31h30) sur le grade d'agent social, catégorie C à compter du 1^{er} juillet 2026.

Les administrateurs du CIAS sont donc invités à se prononcer sur la suppression de ce poste dans le cadre d'un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2026.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la suppression d'un poste à temps non complet (31h30) sur le grade d'agent social en catégorie C à compter 1^{er} juillet 2026 pour faire suite à un avancement de grade.**

Le tableau des effectifs sera réactualisé en conséquence.

13/ Création d'un poste, à temps non complet (31h30) sur un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2026

Le comité Social Territorial s'est réuni le 26 mai 2026 pour émettre un avis sur la création d'un poste par avancement de grade.

Cette création de poste concerne un temps non complet (31h30) sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe, catégorie C à compter du 1^{er} juillet 2026.

Les administrateurs du CIAS sont donc invités à se prononcer sur la création de ce poste dans le cadre d'un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2026.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'un poste à temps non complet (31h30) sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe en catégorie C à compter 1^{er} juillet 2026 pour faire suite à un avancement de grade.**

Le tableau des effectifs sera réactualisé en conséquence.

14/ Election des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Nos trois entités communautaires que sont la communauté de communes, l'office de tourisme et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais, sont affiliées au comité national d'action sociale (CNAS). Le CNAS est une association nationale qui accompagne

les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents.

De par cette adhésion, nos agents peuvent prétendre à des aides financières ciblées et à des chèques vacances ou billetterie à tarif préférentiel.

En tant que collectivité adhérente au CNAS, il est demandé aux administrateurs du C.I.A.S de désigner 1 élu titulaire qui sera référent et qui siègera aux assemblées générales de ce comité.

Il est fait un appel à candidature.

Monsieur Alain MONTION est candidat.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation de M.Alain MONTION à la fonction de délégué élu pour siéger et représenter notre EPCI au sein du collège des élus du CNAS.

15/ Questions diverses

M. CHOUPIN demande si le nombre de personnes de plus de 60 ans est connu sur le territoire. L'analyse des Besoins Sociaux faite en 2022 indiquait 26.02 % de la population du Fronsadais.

Fin de la séance à 18 h 45

Le Secrétaire de séance

Brigitte BERNALEAU

Le Président du CIAS du Fronsadais



Michaël CENNI